

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 355 Vœu relatif à l'écotaxe.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la nécessité, d'agir et d'investir pour la transition écologique et la lutte contre la pollution, afin de faire émerger un modèle durable de notre société ;

Considérant que ces investissements, doivent être majoritairement portés par le service public, si l'on veut que cette indispensable transition écologique puisse être profitable à tous ;

Considérant le projet de mettre en place un péage pour les poids lourds, « dit écotaxe », afin de compenser leur impact négatif sur l'environnement, par une recette servant à financer ces investissements publics en faveur d'un modèle durable, et notamment en matière de modes alternatifs de transports ;

Considérant que le trafic routier en Ile de France est responsable de plus de la moitié des émissions d'oxydes d'azote et de plus d'un quart des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant qu'il était prévu d'installer des portiques écotaxe pour les poids lourds en transit sur le périphérique parisien ;

Considérant que 88% des transports de marchandises en Ile de France se font par la route et représentent en moyenne 80 000 camions par jour ;

Considérant que 20% des véhicules en circulation dans Paris sont dédiés au transport de marchandises ;

Considérant l'engagement volontaire de la ville Paris en matière de transports, notamment par l'intermédiaire de sa participation au syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) ;

Considérant que le projet d'écotaxe Nationale a été abandonné par le gouvernement, et que les possibilités de gérer ce dispositif au niveau régional ont été également exclues ;

Considérant la perte de moyens considérables pour la transition vers un modèle de déplacements durable que représente l'abandon pur et simple de ce dispositif ;

Considérant que les recettes abandonnées de cette écotaxe auront un impact sur la politique de la Région Ile-de-France et sur leur budget, car ils seront tenus de mettre en route ces investissements indispensables en faveur des transports en s'appuyant sur leurs recettes propres ;

Considérant les coûts de plus en plus importants des pics de pollutions pour la Ville de Paris comme pour la Région Ile-de-France ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, de Didier le Reste et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de gauche,

Emet le vœu que :

- La ville de Paris interpelle le gouvernement pour mettre en place, au niveau national ou régional, l'écotaxe pour financer les investissements nécessaires à la transition écologique ;
- Que la Maire de Paris interpelle le nouveau président de la Région Ile-de-France pour porter auprès du gouvernement la possibilité d'obtenir cette recette pour financer les investissements dans des transports non polluants en Ile-de-France.